

## INTERPELLATION

**des députés Marylène Volpi Fournier (SPO), Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG),  
Patrick Rudaz (PDCC) et cosignataires concernant: pour que le cycle d'orientation  
assure sa fonction première: orienter (07.05.2008) 3.149**

Comme l'indique son nom, la fonction première du Cycle d'Orientation (CO) est d'orienter les jeunes, en fin de scolarité obligatoire, vers la formation la plus adéquate pour eux. Ce rôle d'orientation est aujourd'hui assumé par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Malheureusement, il semblerait que les CIO souffrent d'un cruel manque de personnel. En parallèle à cette question et dans l'optique du nouveau CO, les titulaires auront des heures d'orientation à disposition.

Face à ces éléments, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes:

- Le Conseil d'Etat a-t-il conscience de cette problématique?
- Le Conseil d'Etat a-t-il déjà pris des mesures face à cette situation?
- Le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures pour améliorer la situation? Si oui, lesquelles?
- Le Conseil d'Etat pense-t-il compenser le manque de postes dans les CIO par les heures accordées aux titulaires? Si oui, estime-t-il que ce choix est judicieux, étant donné le déficit actuel en la matière?
- Le Conseil d'Etat estime-t-il judicieux d'envisager une augmentation du nombre de postes de conseillers en orientation? Soutiendrait-il une telle proposition si elle était posée lors de l'établissement du budget 2009?

Sion, le 7 mai 2008  
(11h50)

Marylène Volpi Fournier, députée (SPO)  
Gaël Bourgeois, député (suppl.) (PSAdG)  
Patrick Rudaz, député (PDCC)  
et cosignataires